

# A REGGIO

**UNE NOUVELLE SECOURS — ON BRULE LES CADAVRES**  
Milan, 5 janvier. — On mande de Reggio que les comités de secours sont arrivés en Calabre; la Croix-Rouge a débourré plusieurs pavillons démontables. Le comité milanais est arrivé à Reggio, et a commencé à organiser les secours en vivres; ils sont occupés maintenant à monter des pavillons apportés de Milan; 4,000 personnes y trouveront un abri demain.

Le ministre des travaux publics, M. Bertolini, a visité Reggio; il a constaté que, pour le moment, on peut s'arranger avec des campements improvisés, et il a promis que du nouveau matériel arriverait pour ériger des baraquements plus solides.

On a découvert à Reggio, dans un grenier, quatre enfants morts écrasés; on a vu des mères attendre dix heures dans la rue le résultat des recherches; certaines sont venues pleurer; deux d'entre elles se sont suicidées.

Une forte secousse a été encore ressentie ce matin, à Reggio. Les survivants, qui n'ont pas encore quitté la ville, se sont mis à fouiller les ruines, mais n'y trouvent rien. On a brûlé aujourd'hui cinq cents cadavres. Le trésor du monastère des Petites-Vierges a été volé; les voleurs, arrêtés, portaient sur lui 40,000 francs.

## L'état de siège dans les pays sinistrés

Rome, 5 janvier. — Hier a paru à la Gazette officielle un décret proclamant l'état de siège dans les pays sinistrés.

Voici le texte de ce document :  
"Considérant que le cataclysme du 28 et du 31 décembre a créé dans les territoires de Messine et de Reggio-de-Calabre une situation analogue à celle qui existe dans les pays en état de guerre; l'état de siège est proclamé dans les communes des arrondissements de Messine et de Reggio-de-Calabre.

Le lieutenant général Mazza est nommé commissaire extraordinaire avec pleins pouvoirs.

Une note officielle dément le bombardement projeté de Messine et de Reggio et le mort de six soldats tués à la suite d'un conflit avec des pillards.

## Les secousses continuent

Messine, 5 janvier. — Les secousses sismiques continuent; il y en a eu de très fortes hier qui ont achevé de renverser les ruines déjà commencées.

## Est-ce un nouveau volcan ?

Milan, 5 janvier. — Un phénomène s'est produit entre le fort et la gare de Reggio; un trou s'est ouvert dans la terre; il a un diamètre de 10 mètres; on ne peut pas en voir le fond.

De temps en temps, des flammes et de la fumée s'en échappent; l'imagination du peuple dit que c'est la porte de l'enfer. On croit que c'est une bouche volcanique qui s'est ouverte à la suite du tremblement de terre.

## Le Sinistre et les Affaires de notre Région

Il se pourrait que seul le commerce du soufre, important dans notre région, eu à se ressentir du sinistre italien.

Il ne semble pas jusqu'à présent que la catastrophe de la Sicile et de la Calabre doive avoir une sérieuse répercussion sur l'industrie et le commerce de notre région. Nous nous en sommes occupés dans notre première enquête; à cet égard et nous n'avons pu recueillir à la Chambre de commerce de Lille, aux organisations de tissage, aucune information alarmiste. Est-il besoin d'ajouter que nous nous en réjouissons.

Le seul écho qui nous soit parvenu, d'une façon un peu inquiétante, vient d'une raffinerie de soufre de notre région maritime. Nous avons pu obtenir les renseignements suivants de son directeur :  
"Plus de la moitié de la production du soufre est fournie par la Sicile. Il est fort à craindre que le cataclysme actuel en réduisant en ruines le port de Messine et en alarmant une grande partie de la région sicilienne ne cause un dommage par contre-coup à des industries qui ont besoin de soufre pour leurs travaux.

Les raffineries de sucre, par exemple, sont les plus importantes tributaires de la raffinerie du soufre. On sait que le Nord pourrait avoir à sentir un dommage quelconque porté à l'industrie sucrière.

La pharmacie absorbe environ 25 % de la production de soufre raffiné. Ensuite viennent les installations vinicoles, puis la fabrication de la poudre, des allumettes, etc.

Dans le manque de nouvelles précises, on est encore de ce que nous ne pouvons en Sicile on ne peut prévoir, encore si la fourniture du soufre ne se ressentira pas vivement cette année de l'effroyable malheur survenu au pays italien.

Selon certains le commerce de l'alimentation aurait également un contre-coup du sinistre. La Sicile exportant par Messine des oranges, des citrons, des cédrats et les essences de ces fruits, des amandes, des raisins secs, de l'huile d'olive, etc.

## La souscription pour les sinistrés d'Italie

C'est par erreur que le nom de M. Maurice Monier, secrétaire général du "Réveil du Nord", a été omis hier parmi ceux des secrétaires du comité de souscription.

Le trésorier du comité, M. Le Gall, sera assisté dans ses opérations par MM. Henri Decroix, de la Banque de l'Industrie et de Commerce, André Devilder, de la Banque Devilder; Sott, directeur du Crédit du Nord; Joire et Maurice Scalbert.

Le directeur de l'Alcazar, M. L. Dupire-Tricaud, nous prie d'annoncer qu'il met gracieusement sa salle à la disposition des sociétés qui voudraient organiser des fêtes au profit des sinistrés.

## La Jeunesse Républicaine de Lille organise une fête de bienfaisance

Le comité de la Jeunesse républicaine de Lille, se rappelant l'empressement avec lequel la population lilloise a répondu à son appel lors de la grande fête qui a organisé au moment de la catastrophe de Courrières, et avec le concours de la musique de la garde républicaine, a décidé le principe d'une fête analogue au profit des victimes du désastre italien.

Pour mener à bien la réalisation de cette idée, il invite toutes les sociétés de Lille et de la région, sans distinction d'opinion, à se faire représenter à la réunion qui aura lieu dimanche prochain, 10 janvier courant, à 10 heures du matin, au Café Elysée Courtois, 65, boulevard de la Liberté.

## Analogies entre les cataclysmes de 1783 et 1908

"Le tremblement de terre qui vient de détruire la ville de Messine et toute la Calabre est sans contredit un des plus considérables dont l'histoire ait jamais fait mention et la situation actuelle est celle malheureuse que nous voyons dans ce tableau de désolation capable d'épouvaner les cœurs les moins sensibles..." Voilà ce qu'écrivait au ministre, en février 1783, peu de temps après le terrible tremblement de terre qui se produisit dans le pays à cette époque, M. Lallemand, vice-consul de France à Messine.

Cela pourrait être écrit d'hier, par le lointain successeur de M. Lallemand, notre infortuné consul M. de Pommayrac. Cette relation est des plus curieuses. Elle montre néanmoins que le désastre fut loin d'être un événement isolé, et qu'il se reproduisit dans des conditions très voisines de celles de nos jours.

Des commotions violentes furent ressenties. Les grands bâtiments s'effondrèrent. Quelques maisons de l'amphithéâtre de la marine prirent feu. La mer ne fut que faiblement agitée, et seule l'élevation extraordinaire des vagues causa beaucoup de dommages sur la côte de Scylla et de Baginara. Les analogies avec la catastrophe actuelle sont frappantes. Ce fut en beaucoup moindre le même phénomène, frappant comme un coup d'éclat aux endroits atteints aujourd'hui de si rigoureuse façon.

« Les galères de Malte ont fourni pendant quelques jours aux victimes du tremblement des vivres et des secours avec une générosité qui mérite les plus grands éloges. Mais on a refusé, je ne sais pourquoi, les plus essentiels que les commandants des escadres étrangères avaient offerts, ainsi que ceux que le Roy de France avait envoyés avec tant d'empressement.

"Voilà ce qu'écrivait notre vice-consul. Le nombre des habitants de Messine disparus sous les éboulements n'excéda pas huit à neuf cents.

Toute la côte de la Calabre jusqu'à Reggio, — absolument comme aujourd'hui, — ressentit les atteintes du cataclysme.

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver dans un "Voyage pittoresque à Naples et en Sicile" publié en 1783, la gravure très curieuse que nous publions d'autre part. Le sujet composé par Després à Rome, gravé à l'eau forte par Coisy, reproduit une impression du spectacle de Messine, bouleversé par le tremblement de terre en 1783.

L'auteur de la gravure se trouvait justement à Messine à cette époque. Il est curieux de rapprocher cette œuvre, gravée d'un temps où l'information rapide de notre siècle était ignorée, des photographies actuelles, pareilles à celle que nous nous faisons sous les yeux de nos lecteurs, quelques heures à peine après l'instant où l'objectif enregistra la scène de désastre et d'horreur.

Ajoutons que nous avons trouvé dans cet ouvrage une lettre du Prince Caraccioli, viceroy de Sicile, au duc de la Rochefoucauld, datée le 23 octobre 1783 et qui annonce un plan de reconstruction de Messine "par tous les moyens qui peuvent obvier aux effets destructeurs des tremblements. Des rues larges, des maisons basses et penchées un peu en arrière seront les premiers articles.

"Comme à Paris, dit le duc de la Rochefoucauld, en omettant avec soin d'y mêler le nom du lieutenant de police... Louis XV l'avait écouté avec la plus grande attention.

Comme la favorite, il avait été frappé du ton de sincérité du jeune homme, et se tournant vers M. de Beaumont, en guise de conclusion, il lui dit avec une certaine ironie :  
— Ah ! ça... Monsieur le préfet de police, comment se fait-il que vous ayez ignoré la présence à Paris de M. de Maurepas... je vous croyais plus habile.

M. de Beaumont se mordit les lèvres... mais ne voulant pas rester muet sous cette apostrophe du roi, il répondit :  
— Sire, qui vous dit que cet homme ne soit pas un imposteur ?

Monsieur... fit observer d'Hervilly... pour prouver que j'ai dit vrai, il suffira à Sa Majesté de faire saisir le prochain courrier adressé à Mme la marquise de Pompadour, et l'on y trouvera certainement la boîte que M. de Maurepas m'a écrite à la poste.

En effet, fit le roi, voilà une preuve indiscutable.

M. de Beaumont qui, mieux que personne, savait à quoi s'en tenir sur l'authenticité du récit de d'Hervilly, vit l'étendue du danger.

— Alors, reprit-il avec une assurance superbe, je demanderai au roi la permission

# LES BANQUETS ET ASSISES AUX ASSISES

## L'attaque de l'express Limoges-Paris. — Albinet, Morin et Roche, devant le Jury de Seine-et-Oise

Marseille, 5 janvier. — On se rappelle que dans la nuit du 22 au 23 novembre 1907, comme l'express de Toulouse-Limoges-Paris venait de quitter la gare d'Etampes, trois individus firent soudain irruption dans le fourgon de tête et après avoir blessé à coups de revolver le chef de train Taldir et l'homme d'équipe Férine, se saurèrent à travers les champs, emportant cinq boîtes-écrites de la compagnie qui contenaient une dizaine de mille francs.

L'un des auteurs présumés de cet attentat, Francis Roche, était arrêté, peu de jours après, à Lille, rue de la Clief où il s'était réfugié en compagnie de deux femmes ruses de Rouen.

Mis à la disposition de M. Germain, juge d'instruction à Etampes, il désigna comme étant ses complices un forçat en rupture de ban, ancien employé de la Compagnie d'Orléans, nommé Albinet, et un autre individu, qu'il ne connaissait pas, mais qui sous le nom de Charlot et qui se nomme en réalité Charles-Georges Morin et est âgé de vingt ans.

Les parents de ce dernier, des gens fort honorables, lui avaient fait apprendre le métier de serrurier et lui avaient trouvé un emploi au Métropolitain. Gâté par des mauvaises fréquentations, Morin, dans le courant du mois de novembre 1907, se lia avec un repris de justice nommé Lucien Saffroy, qu'il rencontra dans un bar de la rue du Helder en compagnie de Francis Roche et d'Albinet. C'est là que le coup de main fut préparé par les quatre malfaiteurs.

Au dernier moment, Saffroy ayant demandé à ne pas faire partie de l'expédition, Albinet, Morin et Charlot auraient opéré sans sa collaboration; mais il n'en a pas moins été arrêté pour recel et complicité.

Albinet, qui paraît être le chef de la bande et dont tous les pourvois ont été rejetés jusqu'à présent, s'obstine à prétendre qu'il est victime d'une ressemblance fâcheuse et que son vrai nom est Leray. Malheureusement pour lui, il a été formellement reconnu non seulement par son ancien camarade de régiment Amiot, mais encore par M. Lavallette-Simon, juge d'instruction à Bourges, qui, en 1897, à diriger contre lui une information pour une affaire identique à celle qui nous occupe.

L'abbé Charrel, sa domestique et un client le reconnurent aussi sans hésitation. Enfin, il a été reconnu par un commandant de compagnie de Roche et de Morin le 10 novembre et qu'il s'y est inscrit sur le registre des voyageurs sous le faux nom de Louis Fournier. L'expert en écritures a constaté que ce nom avait, en effet, été écrit de sa main.

Enfin, Roche, qui avoue, reconnaît Albinet et atteste qu'il est l'instigateur et l'auteur principal du crime.

Malgré ces preuves accablantes, Albinet a persisté à dissimuler son identité et à se prétendre Louis Leray; mais quand on lui a demandé de préciser ce fait civil, il a allégué qu'il ne voulait pas faire connaître le lieu ni la date de sa naissance sous le prétexte qu'il désirait cacher à ses parents le crime dont on l'accuse.

Lorsqu'on lui a demandé de fournir l'emploi de son père, il a péroré à l'indéfini, il a prétendu qu'il se trouvait à Nantes. Or, l'information a établi que le 24 novembre, l'expédition deux lettres de Paris où il se trouvait encore.

Albinet est défendu par M. Mignot, du barreau de Paris, qui est venu à l'audience au moment M. Colomb; Francis Roche par M. Joseph Pithon; Morin, dit Charlot, par M. Fuchs, secrétaire de M. Ignace, et Saffroy par M. de Moro-Giafferi, tous les trois avocats à la cour d'appel de Paris.

L'audience a duré une heure, sous la présidence du conseiller de Valles; M. Dayraz, substitut du procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

## Interrogatoire d'Albinet

Au cours de l'interrogatoire d'identité d'Albinet, le président lui dit :  
— Comment vous appelez-vous ?  
— Je m'appelle Louis Leray, non Albinet. Je suis né le 23 octobre 1883, à Bourges, et j'ai fourni sur ce point les explications les plus complètes à l'instruction, mais le juge d'Etampes s'est toujours refusé à les admettre.

Et bien, ici on vous donnera toute facilité pour apporter la démonstration de vos dires. En tout cas, c'est bien vous qui avez été écroué sous le nom d'Albinet ?  
Le prévenu répond affirmativement, et après l'interrogatoire des trois autres inculpés, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation.

On procède ensuite à l'appel des témoins qui sont au nombre de 47.  
Le président de Valles revient à l'interrogatoire d'Albinet.

Le dernier déclare qu'il s'appelle "Louis

## Les Conclusions du défenseur d'Albinet

M. Mignot, à ce moment, dépose des conclusions tendant à un supplément d'information, et par suite au renvoi de l'affaire à une autre session.

Le ministère public demande à la cour de rejeter les conclusions formulées au nom d'Albinet.

Le président, s'adressant à l'accusé :  
"Vous vous appuyez, paraît-il, principalement sur une lettre que vous auriez écrite à une personne habitant à l'étranger. Voulez-vous auparavant qu'il en soit donné lecture ?"

Sur la réponse affirmative de l'accusé, il est donné lecture d'une lettre adressée par Albinet à la supérieure de l'hôpital de la Guayra, sous Rosa, qui l'aurait soigné en 1893.

Dans cette lettre, Albinet donne des détails minutieux sur son séjour dans cet établissement et sur les événements qui se sont passés à ce moment à la Guayra.

La cour se retire pour délibérer.

## La Cour repousse les Conclusions

A deux heures trois quarts, la cour revient avec un arrêt repoussant les conclusions de l'avocat d'Albinet et quantifiant qu'il sera passé outre aux débats.

Dans ce cas, Leray se pourvoit en cassation. "dit M. Mignot.

"Si M. Mais je vous préviens que le pourvoi n'est pas suspensif, observe le président.

— Alors, riposte l'avocat, je dépose des conclusions pour que ce pourvoi soit suspensif.

M. de Moro-Giafferi, au nom des trois autres inculpés, éleve alors une nouvelle protestation demandant que l'affaire vienne au fond. Ses clients insistent personnellement dans le même sens.

A la suite d'une seconde délibération repoussant les prétentions de Leray, la cour passe outre aux débats et l'interrogatoire reprend.

Si vous ne vous appelez pas Albinet, comme vous le prétendez, dit le président, où êtes-vous né et à quelle date ?  
— Je ne puis le dire, répond l'accusé, des intérêts d'ordre supérieur s'y opposent.

Le président rappelle alors la contradiction et les incohérences de la version de l'inculpé.

(Voir notre Dernière-Heure)

## Le conflit des Balkans

COMPLICATIONS DIPLOMATIQUES — L'AUTRICHE ENVERRA-T-ELLE UN ULTIMATUM A LA SERBIE.

Saint-Petersbourg, 5 janvier. — La crise que traverse depuis trois mois la péninsule balkanique vient d'en tirer, depuis quelques jours, dans une ère nouvelle de tension.

M. Milovanovitch, ministre des Affaires étrangères de Serbie, a prononcé, samedi dernier, à la Skoupchtina, un discours qui a éveillé les susceptibilités de l'Autriche. M. Milovanovitch, homme essentiellement pondéré et modéré, est néanmoins obligé de tenir compte des mouvements d'opinion de son pays. C'est pourquoi il a, aux applaudissements des députés serbes, déclaré que l'autonomie de la Bosnie et de l'Herzégovine, annexées par l'Autriche, était la seule mesure qui fut compatible avec les légitimes exigences du patriotisme serbe.

L'Autriche, en effet, refuse maintenant d'accorder quelque indemnité que ce soit à la Turquie pour l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Quant à l'Autriche, la surexcitation est toujours très grande.

Le gouvernement du prince Nicolas, et le prince lui-même déclarent ouvertement qu'ils feront de la rétrocession de Spitz à leur pays, un *déjà fait*. Que ces déclarations répondent à une intention véritablement réfléchie, ou qu'elles soient faites pour calmer l'opinion publique, elles peuvent, à un certain moment, entraîner le gouvernement monténégrin plus loin qu'il n'aurait voulu.

Telles sont, rien que pour la péninsule balkanique, les raisons qui rendent très incertain l'avenir le plus proche. Ne parlons pas, pour éviter toutes explications diffusées, de l'attitude éventuelle de la Russie, en particulier et de la Triple Entente en général.

## Les Ministres délibèrent

LES DECIDÉS DE PROPOSER A LA CHAMBRE D'AMNISTIER LES INCULPÉS DE DRAVEL.

Paris, 5 janvier. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.

Plusieurs journaux avaient fait allusion à des conflits entre ministres qui devaient se produire au cours de ce conseil. Nous pouvons assurer qu'aucune difficulté ne s'est élevée.

L'AMNISTIE POUR DRAVEL.  
Le conseil a décidé de soumettre à la Chambre dès la rentrée, un projet de loi tendant à accorder l'amnistie aux inculpés qui devaient passer le 11 janvier prochain devant la cour d'assises de Versailles pour participation aux troubles de Drevail.

Le conseil a considéré que d'une part il s'agit de faits survenus pendant la Chambre lors du vote sur l'urgence de la proposition d'amnistie présentée par les députés et qu'il fallait tenir compte du mouvement d'opinion répété par les rectifications de scrutin primitif. Ensuite le conseil a pensé qu'après le succès remporté aux élections départementales on pouvait proposer l'amnistie comme mesure d'apaisement.

LA QUESTION MAROCAINE  
M. Pichon a entretenu le conseil des affaires extérieures et du Maroc, notamment des affaires d'Orient. Puis il a fait l'exposé de la situation au Maroc.

Il a donné lecture des instructions adressées à M. Regnaud, ministre de France à Tanger, en vue du voyage qu'il va accomplir à Fez auprès du nouveau sultan.

Une note communique que ces instructions, qui sont conformes aux déclarations faites aux Chambres par le gouvernement, insistent sur les conventions internationales relatives au Maroc et des accords spéciaux de la France avec le gouvernement chrétien. Elles précisent les conditions d'application de l'actuelle qui commencent par les points de la péninsule, où Moulai Hafid devra assurer l'ordre à mesure que nos troupes se retireront.

EN ALGERIE  
M. Viviani, ministre du travail, a fait signer un décret applicable à l'Algérie, sous réserve de modifications rendues nécessaires par la présence sur le sol algérien des indigènes, les lois concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs, et les mesures de protection spéciale à l'égard des enfants, des filles mineures et des femmes.

LES CHAMBRES RENTRERONT — LE 12 JANVIER  
La prochaine réunion du conseil a été fixée au lundi 11 janvier, veille de la rentrée des Chambres. Dans ce conseil, les ministres s'occuperont du règlement des travaux parlementaires.

Selon toutes probabilités, la Chambre maintiendra sa décision de discuter en premier les crédits pour le Maroc. Le gouvernement sera prêt pour ce débat. On achèvera ensuite la discussion du projet d'impôt sur le revenu qui touche à son terme.

## On dérobe des obus à Toulon

Toulon, 5 janvier. — Le commissaire spécial Dutrey vient d'être avisé qu'un employé de la gare de la Seyne avait trouvé un obus de 45 chargé à la mélinite, dissimulé sous une motte de terre près de la voie qui devait suivre peu de temps après le convoi emmenant à Draguignan le président du conseil.

D'autre part on a découvert hier, dans un fossé de la même gare, un obus tout neuf, calibre 165, contenant sa charge normale. Ce projectile avait été volé dans les magasins de l'école de pyrotechnie. Une rapide enquête a démontré qu'un certain nombre d'obus manquant au stock d'approvisionnement.

Une surveillance active a été établie pour tâcher de surprendre le ou les voleurs d'obus au moment où ils viendraient reprendre le projectile, mais personne n'a été monté.

D'autre part on a découvert hier, dans un fossé de la même gare, un obus tout neuf, calibre 165, contenant sa charge normale. Ce projectile avait été volé dans les magasins de l'école de pyrotechnie. Une rapide enquête a démontré qu'un certain nombre d'obus manquant au stock d'approvisionnement.

Une surveillance active a été établie pour tâcher de surprendre le ou les voleurs d'obus au moment où ils viendraient reprendre le projectile, mais personne n'a été monté.

D'autre part on a découvert hier, dans un fossé de la même gare, un obus tout neuf, calibre 165, contenant sa charge normale. Ce projectile avait été volé dans les magasins de l'école de pyrotechnie. Une rapide enquête a démontré qu'un certain nombre d'obus manquant au stock d'approvisionnement.

## L'AFFAIRE DU "JAUNE"

### M. Biétry et Lecoq en Correctionnelle

LE TRIBUNAL ACQUITTE M. LECOQ ET RENVOIE L'AFFAIRE BIÉTRY A HUITAINE

Paris, 5 janvier. — Cet après-midi ont comparu devant la chambre du tribunal de police correctionnelle, présidée par M. Gizon, M. Pierre Biétry, député de Brest, Président de la Fédération des Jaunes, et son collaborateur M. Edouard Lecoq.

M. Biétry est inculpé d'avoir à deux reprises, briés les sceaux apposés sur la boîte aux lettres et les locaux du Journal "le Jaune".

M. Lecoq est poursuivi pour injures à des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions.

L'affaire Lecoq  
L'affaire de M. Lecoq est appelée la première. Le propos qui lui est reproché est le suivant, rapporté à M. Hamard par l'un de ses inspecteurs : " Quel soulagement de voir sortir ça ! " dans quelles conditions ce propos a-t-il été tenu ? C'est là tout le débat.

M. Lecoq ne nie pas avoir prononcé cette phrase.

— J'ai prononcé ces mots, dit-il à l'audience, dans la plénitude de mon intelligence et de ma conscience, mais aussi avec la conviction de n'avoir commis aucun délit. Lorsque j'ai tenu ce propos, je m'adressais particulièrement à des amis, hors de la présence des magistrats, alors que ceux-ci se trouvaient éloignés de la pièce où je me tenais avec quelques intimes.

M. HAMARD DEPOSE  
Le chef de la Sûreté, M. Hamard, est alors appelé.

— Nous venons, déclare-t-il, de quitter le bureau-casse pour nous rendre avec le juge d'instruction dans le cabinet de M. Biétry, afin d'y questionner, quand l'un des inculpés nous a accusés de nous avoir dit : " Ah ! on n'est pas aimable dans cette maison ! " Il devait quelques instants plus tard m'expliquer ce propos en me disant que M. Lecoq s'était écrit, au moment de notre départ du bureau-casse : " Ah ! quel soulagement de voir partir ça ! "

— Et comme M. Lecoq proteste :  
— Enfin, lui demande le président, M. Gizon, reconnaissez-vous avoir tenu le propos incriminé ?

M. LECOQ. — Oui, mais je réjette que ce propos a été tenu entre amis et hors la présence de tout magistrat.

M. HAMARD. — Je souligne que ce propos m'a été précisé par M. Lecoq lui-même lorsque je lui ai demandé des explications. Ce propos s'appliquait à M. Joliot, juge d'instruction, à moi-même, à mon secrétaire et à l'inspecteur qui nous accompagnait.

Après deux témoins qui affirment que l'outrage retenu contre M. Lecoq aurait été prononcé devant un magistrat, M. de la Loge d'Ausson présente la défense du collaborateur de M. Biétry et demande son acquittement.

M. HAMARD, rappelé à la barre au cours de la plaidoirie, déclare qu'il n'a pas entendu le propos rapporté par son inspecteur sur la qualification de personne ne pouvait se tromper, l'inspecteur étant chargé de fabriquer les sceaux.

UN INCIDENT  
M. Biétry menacé d'expulsion  
M. Biétry veut à son tour intervenir, disant qu'il en avait le droit, étant témoin au procès, mais le président lui retire la parole, disant qu'il ne laissera troubler l'audience par personne et que s'il insiste, il le fera sortir.

On entre ensuite dans de longues explications sur la disposition des lieux afin de déterminer que M. Hamard n'aurait pu entendre ce propos.

## ACQUITTEMENT DE M. LECOQ

Après réquisitoire de M. le substitut Gail et une suspension d'audience, la 9e chambre correctionnelle a rendu son jugement dans les deux affaires Lecoq et Biétry.

Le tribunal a acquitté M. Lecoq, la poursuite ne semblant pas suffisamment établie.

## L'affaire Biétry

L'affaire Biétry est appelée ensuite, M. Normand, l'avocat du président des Jaunes, expose des conclusions tendant à la remise de l'affaire. Il invoque la plainte déposée par M. Biétry contre les deux magistrats pour abus de pouvoir et déclare que le tribunal ne peut statuer sur le cas de M. Biétry quant à l'état de la procédure.

Statuant ensuite sur les conclusions déposées par M. Biétry, le tribunal les a purement et simplement rejetées.

M. Biétry déclarait alors faire défaut; acte lui en a été donné et l'affaire a été renvoyée à huitaine pour être plaidée au fond.

FEUILLETON DU 6 JANVIER. — N. 6

# La Favorite

GRAND ROMAN HISTORIQUE  
PAR  
Arthur Bernède

Vingt minutes après, Louis XV, Mme de Pompadour et M. de Beaumont se trouvaient réunis dans le salon où nous avons laissé d'Hervilly.

Celui-ci, en apprenant le lieutenant de police, comprit quelle partie terrible il allait jouer.

Il se rendit compte alors de l'importance de ses déclarations.

M. de Beaumont faisait partie du complot. En dénonçant Maurepas et d'Etioles, d'Hervilly le dénonçait, lui aussi. Il s'agissait d'être prudent.

M. de Beaumont était non seulement l'un des fonctionnaires les plus puissants de la royauté, mais de ce genre de sa propre famille. Il ne fallait pas qu'il apparût que le dénonciateur du complot dont il faisait partie, était le fils de cette femme, si lâchement, il avait voué à l'ignominie.

Il ne fallait pas surtout qu'il se doutât que d'Hervilly avait sur lui les preuves de sa félonie passée.

résolu d'être beau joueur, et très calme, il attendit les questions que l'on allait lui poser.

— Que me dit-on ? dit Louis XV en haussant au chevalier avec cet air de hauteur suprême qu'il affectait avec des gens qu'il méprisait. Vous m'avez surpris un complot contre Mme la Marquise ?

— Sire... fit Henri... Daignez m'excuser si je dois me faire l'accusateur d'hommes...  
— Pas de phrases... Allez droit au but, et racontez-moi ce que vous savez.

Comme à Paris, dit le duc de la Rochefoucauld, en omettant avec soin d'y mêler le nom du lieutenant de police... Louis XV l'avait écouté avec la plus grande attention.

Comme la favorite, il avait été frappé du ton de sincérité du jeune homme, et se tournant vers M. de Beaumont, en guise de conclusion, il lui dit avec une certaine ironie :  
— Ah ! ça... Monsieur le préfet de police, comment se fait-il que vous ayez ignoré la présence à Paris de M. de Maurepas... je vous croyais plus habile.

M. de Beaumont se mordit les lèvres... mais ne voulant pas rester muet sous cette apostrophe du roi, il répondit :  
— Sire, qui vous dit que cet homme ne soit pas un imposteur ?

Monsieur... fit observer d'Hervilly... pour prouver que j'ai dit vrai, il suffira à Sa Majesté de faire saisir le prochain courrier adressé à Mme la marquise de Pompadour, et l'on y trouvera certainement la boîte que M. de Maurepas m'a écrite à la poste.